

(Document à retourner à la Mairie)

DEMANDE DE PRELEVEMENT

**Commune de Mazières-en-Mauges
Restaurant scolaire - Accueil Périscolaire ZABEL**

JOINDRE UN RIB

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
Référence unique du mandat :**

En signant ce formulaire, vous autorisez la Mairie de Mazières en Mauges à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de Mazières en Mauges.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : FR16ZZZ655636

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

NOM, Prénom

Adresse

CP VILLE

PAYS

DESIGNATION DU CREANCIER

MAIRIE DE MAZIERES EN MAUGES
Rue de la Mairie
49280 MAZIERES EN MAUGES

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification internationale (IBAN)

Identification internationale de la banque (BIC)

--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

--

Le (JJ/MM/AAAA)

--

Signature :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (Si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du tiers débiteur :

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie de Mazières en Mauges. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la mairie de Mazières en Mauges.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
